



N° de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité Saint-Frédéric

REGLEMENT 181-91

Prévisions budgétaire Régie des Déchets

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la session du Conseil le 7 Octobre 1991

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Normande Perreault et résolu à l'unanimité que par le présent règlement, la Municipalité Saint-Frédéric adopte les prévisions budgétaires de la Régie des Déchets, pour l'exercice financier 1992.

La quote-part de la Municipalité sera de 7018.96\$ réparti en 4 versements.

Avis de motion: 7 Octobre 1991

Adoption: 21 Octobre 1991

Publication: 22 Octobre 1991

Paul-Guy Roy
Maire

Jacqueline Lehoucq
Secrétaire

Copie conforme certifiée